

Monsieur Évence Richard
Préfecture du Var
Boulevard du 12^{ème} Régiment
83070 Toulon

Le Luc-en-Provence, 19 août 2021

Objet : **Incendie- Plaine des Maures**

Monsieur le Préfet,

Je lisais hier ce post de France Info : « *Incendie dans le Var : "on vit une vraie catastrophe écologique" déplore la conservatrice de la réserve naturelle des Maures.* »

Il n'est pas dans mes habitudes de faire des critiques *ad hominem*, mais cette déclaration émanant de la bouche de Madame Marie-Claude Serra, me fait bondir car j'estime que sa responsabilité personnelle devrait être engagée.

Je me vois contraint d'adhérer à un message qui vient de circuler sur les réseaux sociaux et de le soutenir avec un commentaire personnel ci-dessous :



« S'il n'y avait que ça mais on l'a prévenue, elle et celle qui l'a précédée.

On sait depuis des dizaines d'années (1990, 2003 et avant) que quand un feu part de la plaine en été sec et avec du mistral, si on ne l'arrête pas tout de suite avant le pied des Maures, il a toutes les chances d'aller à la mer.

Il n'y a pas que les pare-feux mais elle a interdit le débroussaillage mécanique et imposé des conditions aux forestiers telles que nous avons renoncé à exploiter intelligemment les centaines d'hectares de forêts qui se referment.

Non seulement ses décisions sont dramatiques pour la biodiversité de la plaine mais les dégâts dans les Maures, humains et matériels, et les surcoûts des pompiers et des pidaes sont à inscrire à son bilan. »

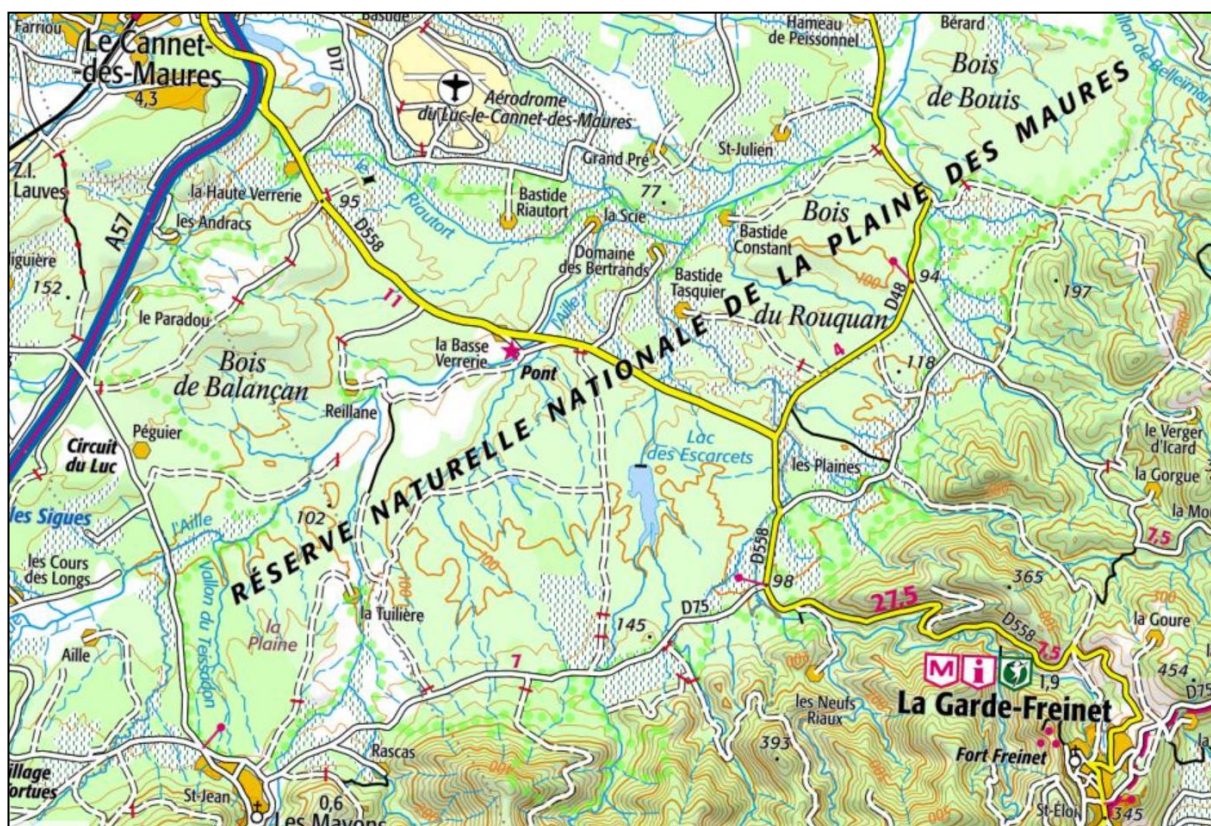
Elle ne peut pas dire « je ne le savais pas. »

En tant que Président de Fransylva 83, le syndicat des propriétaires et sylviculteurs du Var, j'ai été, à ce titre, membre du Bureau Directeur de la Réserve Naturelle Nationale des Maures, depuis sa création.

Dès le début, du temps de Madame Concha Aguero, qui avait au moins le mérite de nous écouter et de tenir compte de nos arguments, même si elle ne retenait pas nos recommandations en totalité, s'est posé le problème des risques incendies, des pistes DFCI, des travaux de débroussaillage et d'entretien, exécutés à l'époque sous la responsabilité de la Communauté de Communes Cœur du Var dans le cadre du PIDAF (Plan Intercommunal de Défense et d'Aménagement des Forêts).

Les « anciens » du terrain (viticulteurs, forestiers, chasseurs, pompiers, CCFF, responsables de Pidaf, certains élus...) n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire comprendre aux nouveaux gestionnaires de cette plaine remarquable que nous avions su préserver, qu'elle était aussi un point de danger considérable qui imposait d'accepter des mesures vigoureuses.

À de nombreuses reprises nous avons expliqué, historique à l'appui, que si un petit feu prenait son départ dans la plaine un jour de grand mistral (vent dominant venant du Nord-Ouest), en fin d'une journée d'été chaud et sec (trop tard pour que les moyens aériens puissent intervenir longtemps au début du sinistre) et qu'il n'était pas arrêté au plus vite, et surtout avant qu'il n'arrive au pied du massif des Maures, il devenait vite un grand feu.



La D75 est la limite sud qu'un feu ne devrait pas dépasser. Mais, il faut être conscient que la densité de biomasse au nord de cette route est propice à des sautes de feu et que les pompiers risquent d'être débordés.

Il est donc impératif que tout feu démarrant dans la plaine (c'est-à-dire dans la Réserve) puisse être contenu avant d'atteindre cette route.

Les mesures préventives sont évidentes et connues : c'est le b.a.ba de la DFCI : gestion de la végétation (notamment le débroussaillage et l'exploitation forestière), réseau de pistes spécialisées (largeur, croisement, retournement, glacis... sans oublier les citernes remplies) pour permettre aux secours d'intervenir efficacement en toute sécurité.



Ajoutons bien sûr les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) autour des constructions et de leurs voies d'accès privées dans cette plaine très anthropisée (80 % des 6.000 hectares sont privés) et où les nombreuses exploitations viticoles représentent quelques coupe-feux plus efficaces que les pare-feux qui sont plutôt une fausse bonne idée (mais là n'est pas mon propos).

Oui mais voilà, et les choses ont empiré depuis le départ de Madame Aguerro et son remplacement par une conservatrice qui a, dès le début, manifesté une idéologie écologique radicale et que d'aucuns ont été jusqu'à la qualifier d'Ayatollah ou de « Khmer verte » et ce qui aurait du être fait n'a pas pu l'être.

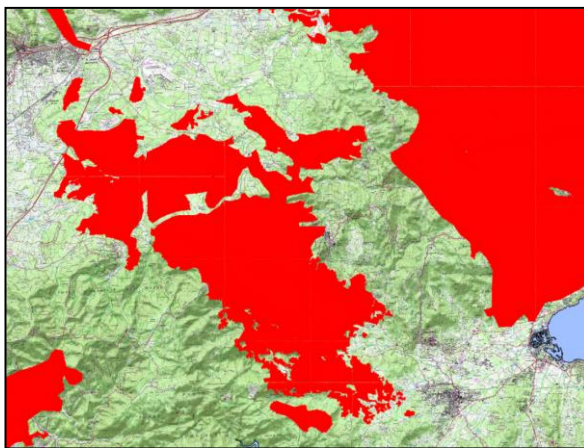
Les exemples concrets sont nombreux :

- Interdiction systématique de débroussailler mécaniquement, imposant ainsi des surcoûts qui, compte tenu des budgets affectables annuellement à la DFCI, limitent de manière drastique les surfaces pouvant en bénéficier et qui, de surcroît, multiplient les charges d'exécution au-delà des capacités humaines et matérielles disponibles. Le résultat est que d'une part il y a moins de pistes DFCI sécurisés pour permettre aux pompiers de bloquer les incendies avant qu'ils n'atteignent la D75 et que, d'autre part la réduction de la biomasse combustible est insuffisante.
- Contraintes excessives en contradiction avec le Code Forestier et surtout le SRGS (Schéma Régional de Gestion Sylvicole) qui recommande par exemple de créer des layons réguliers dans les résineux ou de faire des coupes blanc-étoc dans les taillis de feuillus, qui ont conduit les propriétaires forestiers à abandonner toute action de sylviculture dont la faible rentabilité a disparu.

J'ai notamment l'exemple d'un propriétaire de 600 hectares boisés dans la réserve, disposant d'un Plan Simple de Gestion (PSG) réalisé par l'ASL de la Suberaie Varoise et agréé depuis 10 ans par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), dont j'étais à l'époque vice-président, 100 % conforme aux prescriptions légales et réglementaires, dont les coupes prévues sont restées lettres mortes, faute d'accord de la conservatrice, alors que la filière crie au manque de bois et que le Plan Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) vise à en doubler la récolte. Devant de tels comportements, les ingénieurs du CRPF et les élus au Conseil de Centre que nous sommes ont renoncé) participer aux réunions annuelles de synthèse que Madame Serra anime à la sous-préfecture de Brignoles pour y présenter ses bilans dont elle est la seule à être auto-satisfaite.

- Contraintes inapplicables pour la levée de liège, en contradiction avec les exigences spécifiques du standard de gestion durable PEFC ST 1003-3, alors que nous sommes en train de relancer une filière qui peut retrouver son équilibre économique, mais qui va souffrir du récent incendie qui a détruit une grande partie de la ressource exploitable.
- Mauvaise foi manifeste des « scientifiques » et assimilés dans les quelques réunions relatives à la protection de la tortue d'Hermann (protection qu'il est n'est pas question que nous contestions à condition qu'elle reste équilibrée et ne serve pas uniquement à justifier des subventions et maintenir des emplois éternels) qui n'apportent aucune preuve statistique incontestable des chiffres qu'ils produisent pour imposer des « couleurs » à des zones tracées d'une manière plus arbitraire que scientifique...

J'ai souvenir d'une réunion du bureau directeur de la RNN, il y a une petite dizaine d'années, où nous avons rappelé, cartes à l'appui, que la probabilité pour qu'un feu non maîtrisé avant la D75 traverse le massif, en franchissant la crête (le feu se propage très vite en montant quand il a le vent dans le dos) et redescende jusqu'à la route 98 de Bormes-les-Mimosas à Cogolin était extrêmement forte, mais que l'histoire avait montré qu'il lui arrivait aussi d'aller jusqu'à la mer en parcourant des zones habitées, notamment l'été par des milliers de vacanciers.



J'avais alors osé dire « un jour ou l'autre il faudra choisir entre protéger les humains et leurs biens ou protéger les tortues » en ajoutant avec un ton provocateur qui m'est habituel, que « j'étais disposé à publier les meilleures recettes provençales pour accommoder la tortue grillée. »

Il est inutile de dire que ces propos n'ont pas été appréciés dans leur forme. Il n'empêche que le fond mérite d'être étudié.

Loin de moi l'idée de revenir sur la création de la Réserve et des objectifs qui y ont conduit, même si, de mémoire, je rappelle qu'à l'époque, en 2009, non seulement la Chambre d'Agriculture, le Syndicat des Propriétaires Forestiers, la Fédération des chasseurs, mais aussi le Conseil Général, y étaient opposés.

En revanche, je ne peux que déplorer le manque concret de considération de madame la conservatrice actuelle et de l'équipe qu'elle dirige, pour les aspects forestiers, y compris pour les risques que ses décisions, limitées à son seul périmètre de responsabilité, font prendre à l'environnement, y compris au-delà des limites de son royaume.

Quand je prends connaissance aujourd'hui de ses lamentations, tout en partageant sa tristesse, je ne peux que m'insurger contre son inconscience hypocrite. À défaut d'être coupable d'avoir provoqué le départ de ce méga-feu qui a déjà tué au moins deux personnes, provoqué des blessures, heureusement pas trop graves, à quelques dizaines de personnes dont plusieurs pompiers, détruit des dizaines de constructions, mis à mal de nombreuses exploitations, madame Serra ne peut nier qu'elle doit en assumer une grosse part de responsabilité.

Par ces motifs, au nom de ceux que je représente, je vous demande, monsieur le Préfet, de prendre les mesures qui dépendent de vos prérogatives ou de faire en sorte qu'elles soient prises par l'autorité appropriée, pour que madame la conservatrice soit sanctionnée comme il se devrait et remplacée au plus vite par un conservateur ou une conservatrice capable de prendre des décisions plus équilibrées et ayant également reçu des instructions dans ce sens.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, monsieur le Préfet, à l'expression de mon profond respect.



Frédéric-Georges Roux
Président

Copies : voir liste jointe

Liste des destinataires en copie

Monsieur Marc Giraud, Président du Conseil Départemental du Var
Monsieur Antoine d'Amécourt, Président de Fransylva et du CNPF
Monsieur Jean Bacci, Sénateur, Président des Communes Forestières du Var
Monsieur Renaud Muselier, Président du Conseil Régional
Monsieur François de Canson, Vice-président du Conseil Régional
Monsieur Bruno Giaminardi, Président du CRPF
Monsieur Hervé Houin, Directeur de l'ONF Méditerranée
Madame Fabienne Joly, Présidente de la Chambre d'Agriculture du Var
Monsieur le Colonel Éric Grohin, commandant le SDIS 83
Monsieur Gilles Allione, Président de l'Union des CCFF du Var
Monsieur Gérard Gautier, Président de France Forêt Paca
Monsieur Christian Mercier, Président de Fransylva 83
Monsieur Dominique Lain, Président du Conseil d'Administration du SDIS 83
Madame Valérie Gomez-Bassac, Députée du Var
Madame Sereine Mauborgne, Députée du Var
Monsieur Jean-Luc Longour, Maire du Cannet-des-Maures
Monsieur Thierry Bongiorno, Maire de Gonfaron
Monsieur Michel Mondani, Maires des Mayons
Monsieur Thomas Dombry, Maire de La Garde-Freinet
Monsieur Laurent Gilbergia, Maire du Plan-de-la-Tour
Monsieur Alain Benedetto, Maire de Grimaud
Monsieur Marc-Étienne Lansade, Maire de Cogolin